# Incendie criminel

---
Par Beben

Bonjour,
Je vous fais part de mon problème en espérant avoir des réponses. Il y a de cela deux jours une personne a mis le feu a un véhicule et en a brûlé plusieurs. Il a été retrouvé mais etant instable psychologiquement il n'est pas reconnu responsable et a été directement interné dans un hôpital psychiatrique. Ma question est de savoir combien de dommages et intérêts je peux demander en sachant que mon véhicule n'est pas totalement brûlé mais qu'il va être mis épave car les dégâts sont supérieurs au prix du véhicule
Je vous remercie d'avance pour les futurs réponses
En attente de votre réponse
Cordialement

---
Par chaber

bonjour

Si vous pensez que votre véhicule sera classé épave et que votre assureur va intervenir, si vous êtes garanti pour ce risque, commencez par rechercher les valeurs d'un véhicule équivalent au votre pour éventuellement contester le chiffrage de l'expert

---
Par Beben

Merci pour votre réponse à valeur équivalente j'ai trouvé des véhicules à 3000 ? en moyenne mais si l'expert valide 3000 ?, est-ce que j'ai quand même derrière le droit de demander des dommages et intérêts

---
Par chaber

Il ne faut pas trop rèver vu  que l'auteur est déclaré irresponsable

Par contre une franchise peut être déduite si elle est mentionnée dans votre contrat

---
Par Beben

Très bien je vous remercie